

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **20e jour du mois de décembre 2021**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 15. Sont présents :

- madame Isabelle Forcier, conseiller au poste numéro 1
- madame Andréanne Ladouceur, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur le maire suppléant Jean Roy
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Hugues Grimard, maire

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant.

Est également présente :

- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2021-380**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée tel que rédigé.

Adoptée

**2021-381**

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de septembre, d'octobre et novembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

**SEPTEMBRE**

- Administration municipale	1 309 227,01 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de septembre 2021:	1 309 227,01 \$

### OCTOBRE

- Administration municipale	1 836 890,93 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'octobre 2021:	1 836 890,93 \$

### NOVEMBRE

- Administration municipale	1 693 671,17 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de novembre 2021:	1 693 671,17 \$

Adoptée

#### 2021-382

#### RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT -APPEL D'OFFRES 2021-21 (REPLACEMENT DU SYSTÈME DE DOSAGE DE POLYMÈRE À L'USINE D'ÉPURATION)

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour le projet de remplacement du système de dosage de polymère à l'usine d'épuration;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 16 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Groupe Mécano inc.	195 398,71 \$
Les Industries Fournier inc.	171 301,25 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseiller Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat de remplacement du système de dosage de polymère à l'usine d'épuration à l'entreprise Les Industries Fournier inc. pour un montant de 171 301,25 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

#### 2021-383

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-325 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT

**CONSIDÉRANT** que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2021-325 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**D'ADOPTER** ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources;

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-325**

### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 980 000 \$**

**ATTENDU QUE** la Ville de Val-des-Sources désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que le Conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour certains achats et travaux ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 06 décembre 2021 par le conseiller Jean Roy et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance :

**Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources décrète et statue ce qui suit, à savoir :**

#### **ARTICLE 1-**

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 980 000 \$ réparti de la façon suivante :

Acquisition d'un camion lourd - 10 Roues	450 000 \$	20
Acquisition d'un camion nacelle	85 000 \$	10
Acquisition d'une camionnette	65 000 \$	10
Travaux de surfacage d'un terrain de tennis	95 000 \$	15
Achat d'équipement pour un poste de pompage	130 000 \$	20
Mise à niveau des infrastructures d'eau potable - Plan et devis	60 000 \$	20
Travaux d'inspections de réseaux et de recherches de fuites	65 000 \$	20
Travaux d'audit pour une bâtisse municipale	30 000 \$	20

## **ARTICLE 2-**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est donc autorisé à emprunter un montant de 735 000 \$ sur une période de vingt (20) ans, un montant de 95 000 \$ sur une période de quinze (15) ans et un montant de 150 000 \$ sur une période de dix (10) ans

## **ARTICLE 3-**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 4-**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 5-**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

## **ARTICLE 6-**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2022-326 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2022**

La conseillère Caroline Payer donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement 2022-326 décrétant l'imposition des taux de taxes pour l'année 2022. Une copie du règlement est déposée séance tenante.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2022-327 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022**

La conseillère Caroline Payer donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement 2022-327 fixant la tarification pour l'année 2022. Une copie du règlement est déposée séance tenante.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT 2022-328 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 510 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 510 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS D'UNE PARTIE DES RUES ST-ROCH, BREault ET LETENDRE**

La conseillère Isabelle Forcier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement 2022-328 décrétant une dépense de 3 510 000 \$ et un emprunt de 3 510 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfections d'une partie des rues St-Roch, Breault et Letendre. Une copie du règlement est déposé séance tenante.

**2021-384**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU CHARGÉ DE PROJET (AGENT LOCAL DE DÉVELOPPEMENT)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources reçoit une subvention pour l'embauche d'un chargé de projets (Agent local de développement) via le Fonds région et ruralité;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources doit déposer un rapport d'activités du chargé de projet (Agent local de développement) comme reddition de compte à la MRC des Sources, gestionnaire du Fonds région et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ADOPTER** le rapport d'activité 2021 du chargé de projet pour la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

**2021-385**

**ACHAT D'UN BATEAU POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par la conseiller Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition d'un bateau Nav 16D pour son Service de Sécurité incendie auprès de la compagnie Nautic&Art pour un montant de 38 114,21 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

**ACHAT DE COUSSIN DE LEVAGE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**2021-387**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 18 h 25.

Adoptée